



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 29486

#### Texte de la question

Reponse. - Le dispositif actuel en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs vise a favoriser l'installation a la terre des chefs d'exploitation qui doivent exercer la profession d'agriculteur a titre principal. Il se justifie par les difficultes d'installation sur les exploitations comme par la necessite de faciliter le renouvellement de la population. Il apparait donc difficile d'etendre ce dispositif en faveur des entrepreneurs de travaux ruraux et forestiers.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le dispositif actuel en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs vise a favoriser l'installation a la terre des chefs d'exploitation qui doivent exercer la profession d'agriculteur a titre principal. Il se justifie par les difficultes d'installation sur les exploitations comme par la necessite de faciliter le renouvellement de la population. Il apparait donc difficile d'etendre ce dispositif en faveur des entrepreneurs de travaux ruraux et forestiers.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Adevah-Poeuf Maurice](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29486

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 août 1987, page 4600

**Réponse publiée le :** 21 mars 1988, page 1262